



Pour les titulaires et les contractuels de la Fonction publique, **des salaires décents et des perspectives de carrière !**

L'indexation des salaires sur les prix a été supprimée en 1983 par le gouvernement de Pierre Mauroy, au nom de la lutte contre l'inflation. La valeur mensuelle du point d'indice au 1^{er} janvier 1984 était de 20,09 francs, ce qui équivaudrait à 6,58 Euros en 2023 (*). Or, au 1^{er} janvier 2024, la valeur mensuelle du point d'indice est seulement **de 4,92 euros, soit une perte de 25 % de sa valeur** en termes de pouvoir d'achat depuis 1984 !

Loin du compte, les dernières mesures indiciaires !

- Les augmentations de 3,5% du point d'indice en juillet 2022 puis de 1,5% en juillet 2023 **ne couvrent même pas l'inflation annuelle** de ces deux années (+5,2% en 2022 et +4,9% en 2023), sans même parler du rattrapage nécessaire des années antérieures !
- Les mesures à destination des bas salaires pour les grilles des catégories C et B ont été mises en place à compter du 1^{er} juillet 2023. Une grille indiciaire qui ne démarre plus certes sous le SMIC mais des **gains entre échelons parfois réduits à 1 point d'indice**, soit 4,92 euros bruts par mois !
- Depuis le 1^{er} janvier 2024, avec 5 points d'indice majoré accordés à l'ensemble des agents publics (fonctionnaires et contractuels de droit public), la rémunération brute minimale des agents publics est **enfin passée au-dessus du SMIC à 1 801,73 €, mais à 34,8 € près !**

La prime de pouvoir d'achat : l'exception qui confirme la règle !

Ce sont près de 100 000 personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche qui auront perçu une prime de pouvoir d'achat fin 2023. Cela représente **40 % de bénéficiaires à l'échelle nationale**, une situation qui montre le faible niveau des rémunérations de ces agents dans les universités. Rappelons que cette prime étant défiscalisée et exonérée de cotisation sociale, **elle ne contribue ni pour la retraite ni pour financer la sécurité sociale !**

**C'est pourquoi la CGT
revendique la revalorisation
de 20 % de la valeur du point
d'indice et son indexation
sur le coût de la vie !**

La GIPA s'envole mais pas les salaires ! Seize ans que cela dure !

La Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) n'avait pas vocation à être pérenne ni à remplacer la revalorisation du point d'indice. Créée en 2008, il s'agit d'une **compensation financière accordée aux agents dont le salaire a crû moins vite que l'inflation** sur les quatre précédentes années. Selon les estimations du gouvernement, en 2023, la mesure a dû lui coûter quelques **140,68 millions d'euros** pour les seuls agents de l'État contre 9,96 M€ en 2019 et 0,8 M€ en 2018. Il n'y a pas de meilleure illustration du **décrochage des salaires de la Fonction publique** par rapport au coût de la vie au fil des années !

(*) Utilisation du convertisseur : <https://www.insee.fr/fr/information/2417794>

(**) Une équipe de recherche du Clersé (ULille) en collaboration avec l'IRES et la CGT : <https://analyses-propositions.cgt.fr/aides-publiques-aux-entreprises-le-rapport>

De bas salaires au départ et qui le restent par la suite !

De la même façon que les allègements de cotisations sociales ont créé une trappe à bas salaire dans le secteur privé, la **désindexation du point d'indice sur l'inflation a conduit à « smicardiser » de plus en plus d'agents de la Fonction publique**. Encore heureux que le SMIC soit indexé sur l'inflation ! Tous les agents ne peuvent pas bénéficier d'un repyramidage LPR, d'un avancement de grade ou de corps par liste d'aptitude ou être lauréat d'un concours sur un poste de catégorie supérieure !

Ainsi, l'amplitude de la grille C1 n'est plus que de **21 points d'indice au lieu de 42**, soit à peine plus d'un point par an en moyenne. Autre exemple, l'échelle B1 avait en 2019 une amplitude de 1 à 1,46 (indices 343 à 503) déjà limitée ; à présent, **son amplitude est de 1,36**. Pour les agents de catégorie A, la situation est à peine meilleure : la grille des Assistant-Ingénieurs **commence à 5 % au-dessus du SMIC et plafonne à 1,76 fois le SMIC**, celles des Ingénieurs d'Études et des Certifiés à **10 % au-dessus du SMIC et terminent à 1,89 fois le SMIC** en classe normale, celle des Maîtres de conférence à **34 % et atteindra en classe normale 2,33 fois le SMIC** alors même qu'une indemnité compensatrice leur garantit une rémunération d'au moins deux fois le SMIC depuis la LPR !

C'est pourquoi la CGT revendique la révision de l'ensemble des grilles, ce qui assurerait :

 **la garantie de doubler son salaire sur l'ensemble de sa carrière,**

 **un début de carrière entre 1,2 et 2,3 fois le SMIC en fonction des diplômes,**

 **l'intégration des primes dans le traitement indiciaire pour augmenter les pensions de retraite.**

De l'argent, il y en a... Un capitalisme sous perfusion d'aides publiques !

Le montant des aides publiques aux entreprises (subventions, exonérations de cotisations sociales et exonérations fiscales) est **passé de 79,9 milliards d'euros en 2007 à 177,1 milliards en 2019 (**)**, soit 2,3 fois le budget de l'Éducation Nationale ou **39 % des recettes de l'État !** C'était encore sans tenir compte des mesures exceptionnelles mises en place pendant la pandémie ou suite à la crise énergétique.

Non seulement l'État a décidé de lever de moins en moins l'impôt pourtant redistributif mais il a **pris en charge des coûts qui auparavant relevaient du secteur privé**, sans aucun retour efficace pour la collectivité. Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) instauré en 1983 pour favoriser l'innovation n'était au départ alloué qu'en cas d'effort additionnel des entreprises dans le secteur de la recherche. À partir de 2008, cette clause disparaît. Le CIR s'applique à **l'ensemble des dépenses de R&D**

sans plafond : 30 % à partir du premier euro dépensé et 5 % au-delà de 100 millions d'euros. Depuis **son montant a triplé** (7,1 milliards en 2023) et **profite essentiellement aux grandes entreprises**. Les 50 plus grandes entreprises bénéficiaires reçoivent 50 % de l'ensemble du CIR alors que les économistes de France Stratégie soulignent que les effets sont plus positifs pour les petites et moyennes entreprises que pour les grandes ! **Ces aides ont avant tout augmenté les marges des entreprises.**

Pour nos salaires et nos carrières, toutes et tous, faisons grève et manifestons sur Lille !

Le 19 MARS 2024

Départ 14h30 – Porte de Paris